



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mardi 21 juillet 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 15 juillet 2020 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est rassemblé le mardi 21 juillet 2020 à 20h30 à l'espace Saint-Pierre, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoir : 8 - Votants : 33 - Absent : 0.

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - Mme BALOSSIER - M. BIJEARD - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LECOMTE à M. GAUDUBOIS - M. LEFEVRE à Mme LUDMANN - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme BOUTEMY à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. BIJEARD - Mme REYNAL à M. GEOFFROY - Mme BENOIST à Mme AUNOS - M. BOULANGER à Mme PRUVOST-BITAR - **Absents :** 0 - **Absents excusés :** 0 - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 34 - Subventions aux associations - Année 2020

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de pouvoir poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif, loisirs, patriotique, éducation jeunesse.

Comme l'an passé, chaque demande a été étudiée en prenant en compte des critères comme le nombre d'adhérents, le nombre de Senlisiens, le niveau de pratique, la participation des clubs aux activités organisées par la Ville, leur situation financière...

Ces propositions ont fait l'objet d'examen lors de la commission des finances du 17 juillet 2020. Comme l'an passé, Il a été retenu que les subventions exceptionnelles ne seront versées aux associations qu'après avoir obtenu de leur part la justification de la réalisation de leur objet.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020.

Après avis de la commission des Affaires Culturelles du 9 juillet 2020,

Après avis de la commission des Affaires Sociales du 10 juillet 2020,

Après avis de la commission des Sports du 9 juillet 2020,

Après avis de la commission des Finances du 17 juillet 2020,

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rappelle que les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans la gestion d'association(s) **ne doivent pas prendre part au vote pour celle(s)-ci.**

D'autre part,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil de l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Considérant qu'il convient de conclure une convention d'objectifs avec les associations percevant plus de 10 000 € de subvention, ainsi que celles avec lesquelles un partenariat spécifique a été mis en place avec la Ville, et afin de permettre un meilleur suivi de leurs actions,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de conseillers intéressés : **Pour Les Amis du Musée des Spahis : M. GUÉDRAS - Pour Sud Oise Senlis Natation : M. REIGNAULT**),

- a alloué les subventions aux associations pour l'année 2020 telles qu'elles figurent sur l'état ci-dessous en précisant qu'il s'agit pour chaque subvention d'un montant maximum prévisionnel qui sera versé en fonction de la réalisation des objectifs, notamment pour les subventions exceptionnelles,

- a autorisé Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué pour le domaine concerné, à signer la convention triennale d'objectifs ci-annexée, et ses avenants éventuels, avec l'association « Fondation CZIFFRA ».

Dénomination de l'association par domaine	Subvention 2020
---	-----------------

Patriotique	
Association des Fils des Morts pour la France	300 €
Union Nationale des Combattants	400 €
Subvention exceptionnelle : achat de blousons pour les porte-drapeaux	300 €
Comité du Souvenir Français du canton de Senlis	150 €
Société des membres de la légion d'honneur	100 €
Total	1 250 €

Social	
Club du Bel Age	11 700 €
Les restaurants du cœur	2 000 €
Association des Jardins Familiaux	1 890 €
CORSAF	1 000 €
Association pour le développement des soins palliatifs dans le département de l'Oise (ASP-OISE)	900 €
Aide à Domicile (ASDAPA)	500 €
Distraction des Malades	450 €
Samu Social	500 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Creil et sa région	400 €
Les Bibliothèques sonores	400 €
Secours Catholique Senlisien	500 €
Association ALPHA Creil	300 €
Association des diabétiques de l'Oise – AFD 60	150 €
Association territoriale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, du centre de l'Oise (UNAPEI)	800 €
Senlis automne	1 350 €
France Alzheimer Oise	700 €
Banque Alimentaire	500 €
Olivier + (pas de demande 2019)	300 €
UDAF (médiation familiale)	900 €
AFSEP (Ass des sclérosés en plaques)	150 €
UNAFAM Oise	500 €
Total	25 890 €

Sports	
Rugby Club de Senlis	38 000 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	50 000 €
Amicale de pétanque	250 €
Les Trois Armes	8 000 €
GSS section judo	9 000 €

Senlis Athlé	1 000 €
Subvention exceptionnelle : organisation Senlis'Oise	3 000 €
Senlis Handball	6 000 €
Senlis Basketball	7 000 €
Tennis club de Senlis	3 500 €
Etoile de Mer Senlisienne	1 000 €
Gymnastique féminine Senlisienne - GSS	2 500 €
Compagnie d'Arc du Montauban	1 500 €
Subvention exceptionnelle : sécurisation du jeu d'arc	1 000 €
Badminton	800 €
Tennis de table	1 000 €
Association d'Union des Quartiers	800 €
Pabo Passo Wlou Taekwondo Senlis	800 €
Bei Long Quan	600 €
Les Serres de l'Aigle	800 €
Association pour l'étude de l'Aïkido	600 €
Vélo Club de Senlis	500 €
Club aéromodélisme Senlisien	350 €
Athélic Fustal Senlisien	300 €
Cercle d'Echecs Senlisien	250 €
Billard Club	
Subvention exceptionnelle : Achat d'un tapis	500 €
Centre Equestre de Senlis	4 000 €
Retraite sportive senlisienne	200 €
Sud Oise Senlis Natation	2 000 €
Subvention exceptionnelle : matériel informatique/Formation/Aide embauche d'un éducateur	3 000 €
Sport Vélocipédique Senlisien	300 €
Total	148 550€

Éducation / Jeunesse	
Association Commerce International du Lycée H. Capet	700 €
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	250 €
Association délégué départementaux de l'éducation nationale	90 €
Total	1 040 €

Culture / Loisirs	
Cinéma Jeanne d'Arc	43 500 €
Fondation Cziffra	10 000 €
Subvention exceptionnelle : Réalisation plusieurs projets	5 000 €
Les Figurants de l'Histoire	5 100 €
Cité d'Antan	3 600 €
Conservatoire César Franck	3 500 €
Ecole de Musique de Senlis	3 500 €
Comité de Jumelage de Senlis	5 000 €
Les Amis de la Musique Municipale - PADAM	7 500 €
Société des Amis de la Vénerie	3 600 €
La Boite à Son et Image	1 300 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 300 €
Société d'Histoire et d'Archéologie	1 400 €
Les Amis de la Bibliothèque de Senlis	1 000 €
Ensemble Choral du Haubergier	900 €
L'Oiseau Lyre	900 €
A vous de Jouer	600 €
Tous en scène	2 500 €
Les Amis des Orgues de Senlis	1 000 €
Senlis AVF	900 €
Vivre à Villevert	700 €
Club de Modélisme Naval Senlisien	1 000 €
Association culturelle Franco Portugaise	800 €
Autour de Mozart	600 €

AU5V - Association des Usagers du Vélo, des vélo routes et Voies Vertes du Valois	800 €
Club de Bridge de Senlis	450 €
La Mémoire Senlisienne	300 €
Mars 60	400 €
Les chats libres de senlis	3 000 €
Association des joueurs nés	1 000 €
ABMARS - Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	250 €
Club de scrabble	200 €
Senlis Quilts	250 €
La petite vadrouille	600 €
Association Joie de vivre à Bonsecours	1 200 €
Collegium de Senlis	500 €
Les Amis du Musée des Spahis	400 €
La Fabrique de l'Esprit Elfe	1 500 €
Senlis Fitness Danse	500 €
M Laure Danse	1 000 €
Association pour la réhabilitation de la Chapelle St Lazare	800 €
Commanderie templière de Senlis	500 €
Total	118 850 €

Commerces et animations	
Commerçants de Senlis	6 000 €
L'Eveil Senlisien	500 €
Total	6 500 €

Total	302 080 €
--------------	------------------




Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis